

Contact: John Phelan +32 (0)2 789 24 01
Date: 27/06/2012
Reference: PR 2012/021

Baisse des coûts d'itinérance au sein de l'UE à partir du 1^{er} juillet

Ce 1^{er} juillet, les dernières diminutions par l'UE des prix des appels téléphoniques et des textos en itinérance entreront en vigueur, parallèlement à un plafonnement des prix du téléchargement des données. Il s'agit là d'une victoire importante pour les consommateurs européens.

Malgré l'apparition en 2007 du premier règlement européen sur l'itinérance, les prix très élevés hors frontières ont été un casse-tête pour les consommateurs depuis des années. La surfacturation est monnaie courante. Par exemple, en 2011, 72% des voyageurs ont indiqué qu'ils limitaient leurs appels en itinérance pour des raisons de coût, et seulement 19% pensaient que les prix de téléchargement des données en itinérance étaient justes¹.

Les nouvelles mesures réglementaires convenues entre la Commission européenne, le Conseil et le Parlement prévoient notamment, à partir du 1^{er} juillet:

- l'introduction d'un plafond sur les tarifs des téléchargements de données (70 centimes par MB en 2012, tombant à 20 centimes en juillet 2014).
- l'extension du système d'alerte lorsque la facture approche un montant de 50€ pour les services de données en itinérance hors Europe².

Les détails des prix plafonds de vente au détail, y compris pour les appels vocaux et les textos sont disponibles dans le tableau ci-dessous.

Monique Goyens, Directrice Générale du Bureau Européen des Unions de Consommateurs, déclare:

« Nous avons mené campagne pendant des années pour des coûts d'itinérance plus équitables. C'est la dernière bataille gagnée, mais il y a encore du chemin à parcourir sur les prix, à veiller que les opérateurs ne regroupent pas leurs prix autour du plafond et à inciter à la concurrence au sein du marché européen des télécommunications. L'utilisation d'internet en itinérance reste beaucoup trop chère - même après ces nouvelles limites sur les services des données, télécharger 1 gigaoctet hors frontières peut atteindre un coût exorbitant de 700 €. »

« Le marché européen des télécommunications n'offre toujours pas à ses consommateurs un choix suffisant et des prix acceptables, en raison de l'absence persistante de concurrence. Nous espérons dans un futur proche voir la fin de frais d'itinérance car ce type de frais représente l'antithèse même du marché unique européen. »

¹ [Eurobaromètre](#), publié en 2011.

² Un tel système a été introduit dans les États membres à partir du 1^{er} juillet 2011

« Les consommateurs ont payé le prix fort pour des services qu'ils reçoivent si facilement à la maison. Avec l'énorme augmentation de la technologie mobile, les smartphones et les voyages low cost, obtenir un juste prix est de plus en plus vital. »

FIN

Note aux rédacteurs:

prix plafonds de vente au détail actuels et nouveaux (hors TVA)

	Actuel	1er juillet 2012	1er Juillet 2013	1er Juillet 2014
Données (par MB)	Aucun	70 centimes	45 centimes	20 centimes
Appels émis (par minute)	35 centimes	29 centimes	24 centimes	19 centimes
Appels reçus (par minute)	11 centimes	8 centimes	7 centimes	5 centimes
Textos (par texto)	11 centimes	9 centimes	8 centimes	6 centimes